

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : VALSUD

Site inspecté : OSUD Sphères
La Vallée

Date de l'inspection: 26/06/18

Constat de l'inspecteur :

La zone autour de l'ORC (Argonne Roubaix Cycle)
n'a pas été débroussaillée.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Article 1.29.4.1 AP du 25/09/17

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

G. LEONHARDT

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et SignatureDirecteur d'Unité Opérationnelle
F. URENT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La zone autour de l'ORC a été débroussaillée le 29/6/18.
L'UNF mentionne dans son compte rendu que la zone a
bien été traitée le 29/06/18. (Compte rendu de la réunion
de règlement du 26/6/18)

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

